



Contrat Local d'Engagement contre la Précarité Energétique

DEPARTEMENT DE PARIS



Accompagnement opérationnel de terrain
Année 2011

- Une agence créée à l'initiative de la Ville de Paris
- Objectif : accompagner la mise en œuvre du Plan Climat
- Une association locale d'intérêt général de plus de 60 partenaires-adhérents après 8 mois d'existence
- Une équipe dynamique de 25 personnes basée dans le 12^{ème}



- 🌀 Info-Conseil Grand public
- 🌀 Animations sur le territoire
- 🌀 Accompagnement des copropriétés
- 🌀 Lutte contre la Précarité énergétique
- 🌀 Prospective énergie climat



QU'EST-CE QUE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ?

● **Constat simple** : incapacité à satisfaire un besoin élémentaire pour des raisons budgétaires.

● **Réalité complexe et situations très hétérogènes**

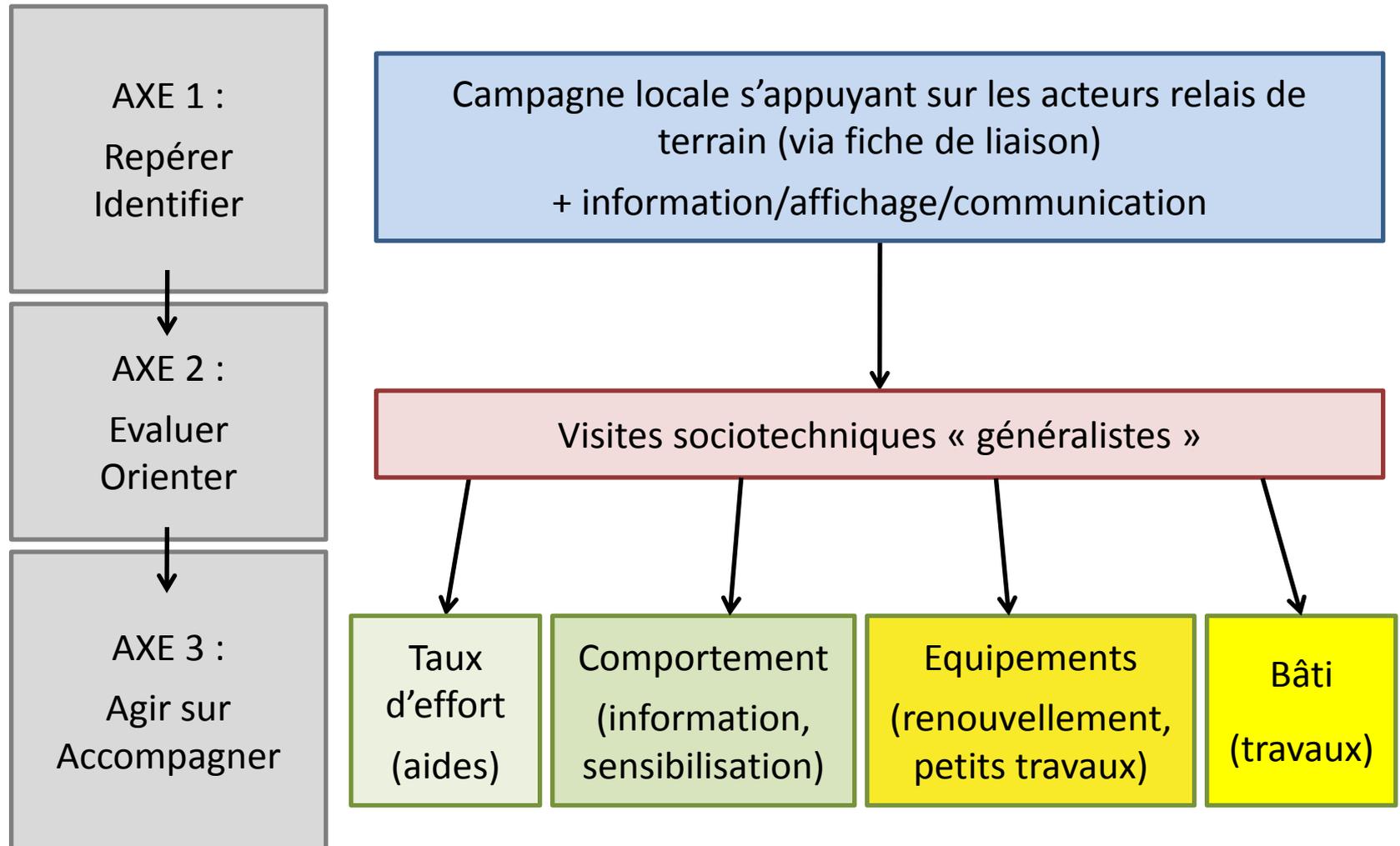
- Faible qualité d'isolation thermique des logements -> surconsommation énergétique pour atteindre un niveau de confort minimal,
- Energies de chauffage (électricité, fioul, gaz, ...) -> coût élevé amené à croître et sous-consommation énergétique pour pouvoir payer ses factures
- Faible niveau de revenu des ménages -> difficulté au paiement des factures et investissement pour atteindre un niveau de confort supérieur impossible.

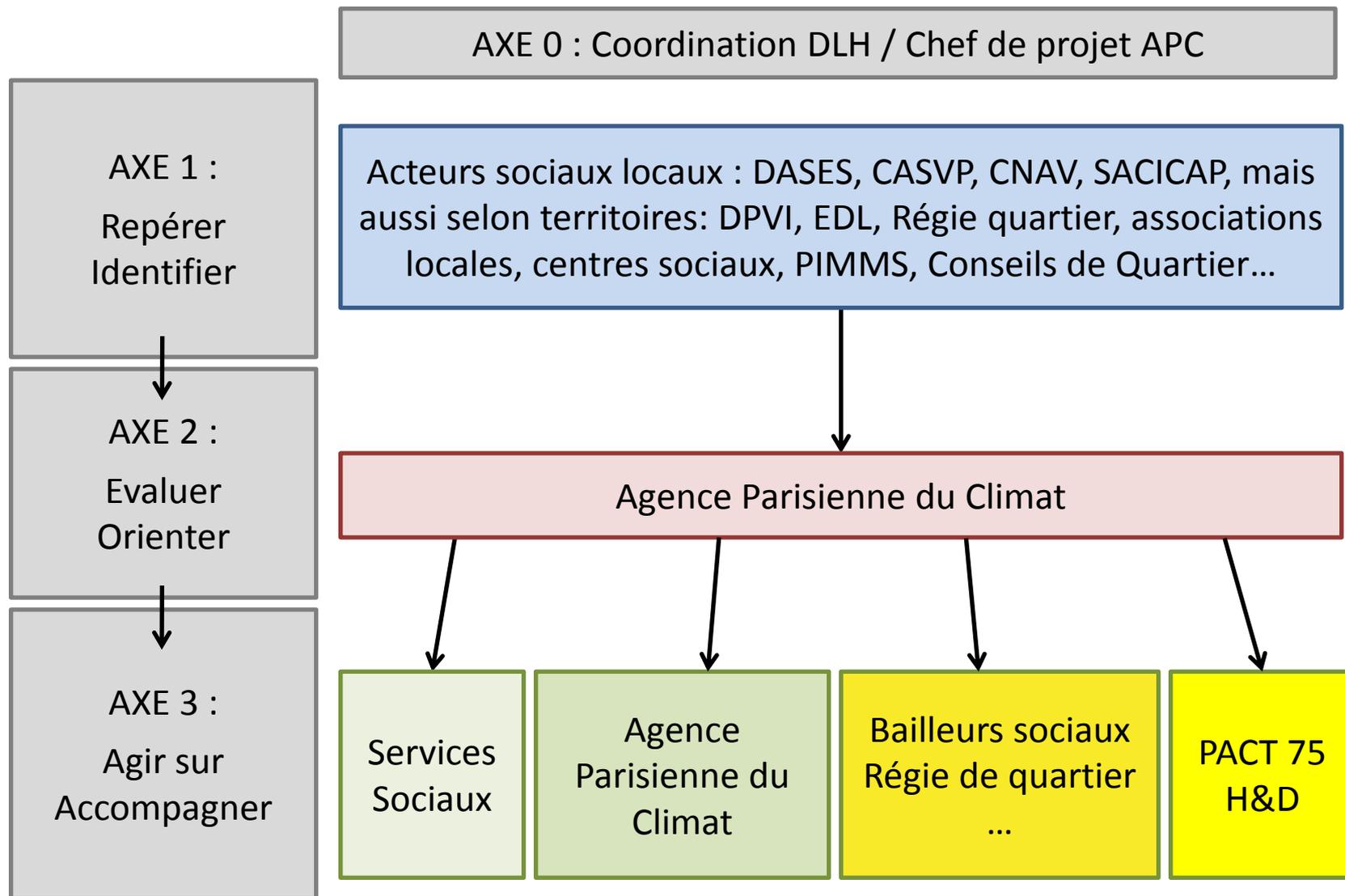
● **En Grande-Bretagne** : situation de PE si dépense énergétique dépasse 10% du budget total du ménage.

● **Difficulté** : Identifier les **ménages en sous-consommation** (restrictions, impayés de facture, solutions complémentaires d'appoint, etc.).



- Estimation issue de l'ENL 2006 sur les difficultés des personnes à se chauffer en hiver : **54.000 ménages identifiés en PE sur Paris**
- Cas particulier en France : 65% de locataires (82% pour ceux en PE)
- Des objectifs quantitatifs initiaux très ambitieux :
 - 2000 VAD par an
 - 675 lancements de travaux / an
- Un opérationnel de terrain : l'APC
- Des objectifs qualitatifs :
 - Généraliser les écogestes
 - Augmenter le confort
 - Diminuer la facture
 - Réduire l'humidité et améliorer la qualité de l'air intérieur
 - Réduire la dépendance aux aides sociales
- Premier bilan 2011 :
 - Des financements réduits
 - Des objectifs plus modestes
 - Une volonté de diversifier les entrées (social + logement + énergie + santé + sécurité + eau





Via des relais

- Grâce aux partenariats avec les services sociaux (DASES, CASVP, DPVI), la CNAV, les opérateurs (PACT75, H&D), les bailleurs sociaux et les structures sociales (CAF, CCAS, Centres Sociaux, Pimms...)
- Via les contacts des travailleurs sociaux : mettre à profit leur relationnel avec les ménages pour remonter les informations

Par l'édition d'une fiche de liaison

- Conçue avec les partenaires sociaux
- Lien entre les acteurs (WS ou occupant du logement) et l'APC
- Signée par les ménages (engagement dans le dispositif)

Fiche de liaison Précarité Énergie
Structure émettrice : DASES Service : 1026

Date: _____

Nom de l'évaluateur : _____
Qualité de l'évaluateur : _____
Mail de l'évaluateur : _____ Téléphone : _____

1) L'occupant du logement : Prénoms : _____ Code d'accès : _____
Nom : M. ou Mme appartement n° : _____ Fondateur pour public : propriétaire
Adresse : _____
L'adresse pour le bail (bailleur bailleur) : _____
Extension des travaux autorisés du ménage : € _____

2) Le logement : Colonne T1 T2 T3 T4 T5
1) Type de logement : Chambre T1 T2 T3 T4 T5
2) Le logement est-il suffisamment chauffé ? oui non pas tout à fait non pas du tout
oui parfaitement état moyen dégradé

3) État du logement : État état État moyen État dégradé
4) Nombre de personnes occupant le logement : _____

Le mode de chauffage : collectif individuel autre (à préciser)
5) Type de chauffage : électrique gaz bois autre (à préciser)
Énergie de chauffage : bois gaz électrique autre (à préciser)
6) L'existence d'un chauffage d'appoint : oui non
7) Le montant de la dépense annuelle d'énergie est comprise entre : 200 € à 300 € 300 € à 400 € 400 € à 500 € 500 € à 1000 € plus de 1000 €
8) Le ménage bénéficie-t-il ou a-t-il bénéficié d'une aide au paiement de ses factures d'énergie ? oui non



- Transmission de la fiche de liaison à l'APC (par mail, courrier ou fax)
- Prise de contact de l'APC avec les familles

Fiche de liaison Précarité Energétique - Département de PARIS (75)

Date: Structure évaluatrice: Service:

Nom de l'évaluateur :
Qualité de l'évaluateur :
Mail de l'évaluateur :
Numéro de téléphone de l'évaluateur :

L'occupant du logement :

Nom : M. ou Mme Prénom : Téléphone :

Adresse :

Etage : Appartement n° : Code d'accès :

Locataire parc privé locataire parc public propriétaire
Autre (à préciser)

Estimation des ressources mensuelles du ménage : €

Le logement :

Collectif Maison individuelle

1) Type de logement : Chambre T1 T2 T3 T4 T5 ou +

2) Le logement est-t-il suffisamment chauffé ?

oui parfaitement non pas tout à fait non pas du tout

3) Etat du logement :

bon état état moyen dégradé

4) Nombre de personnes occupant le logement :

Le mode de chauffage :

5) Type de chauffage : individuel collectif Pas de chauffage fixe

Energie de chauffage : électrique gaz Autre (à préciser)

6) Utilisation d'un chauffage d'appoint : oui non

7) Le montant de la dépense annuelle d'énergie est compris entre :

Moins de 250 € 250 € à 500 € 500 € à 1000 €
1000 € à 1500 € 1500 € à 2000 € plus de 2000 €

8) Le ménage bénéficie-t-il ou a-t-il déjà bénéficié d'une aide au paiement de ses factures d'énergie ?

oui non

La précarité énergétique se définit comme la « situation dans laquelle se trouve un foyer lorsqu'il doit dépenser plus de 10 % de ses revenus (y compris les allocations logement et aides au remboursement des intérêts d'emprunt) pour couvrir ses dépenses d'énergie afin de chauffer correctement sa résidence principale ».

9) D'après cette définition, le ménage s'estime-t-il en situation de précarité énergétique ?

oui non

Autres éléments méritant d'être mentionnés : (éléments de confort manquant dans le logement ; logement humide ; présence de moisissure ; mauvaise qualité d'air ; avoir froid en hiver, très chaud en été ; impayés ou dette auprès de fournisseurs énergie/eau ; personne âgée vivant dans le logement ; enfants en bas âge, etc.)

Cette fiche de liaison¹ est transmise, avec l'accord du ménage, à l'Agence Parisienne du Climat² en vue d'une prise de contact pour organiser une visite à domicile (courrier, appel téléphonique...).

Signature du ménage et date :

Fiche à retourner à :

APC, visite à domicile précarité énergétique,
Parc de Bercy – Pavillon du Lac – 3 rue François Truffaut
75012 Paris
Email : precarite.energetique@apc-paris.com

Nom du contact : Equipe Précarité Energétique
Numéro de téléphone : 01 58 51 90 30 - Fax : 01 84 10 25 87

¹ Dans le respect de la loi L 78.71 du 6 janvier 1978, nous tenons à vous informer que la réponse à ces questions est facultative et que vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès de l'APC (01 58 51 90 30). Cette fiche est strictement confidentielle, n'a aucun caractère commercial et ne présente aucun engagement de votre part.

² L'Agence Parisienne du Climat (APC) est une association loi 1901. Elle a été créée début 2011, comme le prévoit le Plan Climat de Paris adopté en 2007, afin de disposer d'un lieu unique d'information et de conseil indépendant sur le climat et l'efficacité énergétique. A ce titre l'APC développe des actions de partenariat et de lutte contre la précarité énergétique.

Les difficultés du repérage

- Attention à ne pas créer de faux espoirs et de désillusions (le ménage connaît généralement sa situation) et annoncer les délais d'intervention.
- La fiche de liaison n'est pas destinée à être toujours entièrement complétée.
- Le WS peut ajouter son ressenti de professionnel sur l'urgence de la situation de PE au verso de la fiche de liaison.



Informer et impliquer les ménages

- La réticence des ménages imposent d'expliquer, relayer et de rassurer sur la VAD et ses objectifs.
- Le relationnel des WS avec les ménages est la pierre angulaire pour remonter des informations.
- L'implication du ménage est primordiale : il doit être acteur de l'amélioration de la situation afin de se l'approprier.



🌍 Visite du logement des familles repérées afin d'évaluer la situation de PE

- Visite à 2 chargés de visite :
 - un professionnel de la thermique pour évaluer l'état du logement ;
 - un médiateur social pour expliquer et comprendre les consommations d'énergie des ménages
- 90 à 120 minutes selon besoins et disponibilités des ménages
- 27 visites en 2011 (puis montée en charge en année pleine 2012-2013)
- Suivi des ménages sur le long terme (12 à 24 mois)

🌍 Pour tous les cas de visites

- Vérification de la justesse de l'abonnement électrique et des possibilités d'accès aux tarifs sociaux
- Conseils sur les éco gestes (ventilation, consignes de chauffe, entretien et utilisation des équipements...)

🌍 Si besoin identifié et acceptation du ménage

- Installation d'équipements économes en eau et énergie



Les équipements installés gratuitement chez le ménage

I Multiprise à interrupteur



2 Limitateurs de débit 5 litres pour robinet



I Thermomètre



3 LBC E27 20 W
Baïonnette et vis



Potentiel
d'économies : de
89 à 228€/an

I Douchette
EcoD4 6,2
litres



I Ecosac
WC 2 litres



I Sablier Délais 5 min



Photos non contractuelles
Coût Total TTC : 71€ TTC (achat unitaire)

MÉTHODE: EVALUER LES SITUATIONS



Photos non contractuelles
Coût Total TTC : 756 €

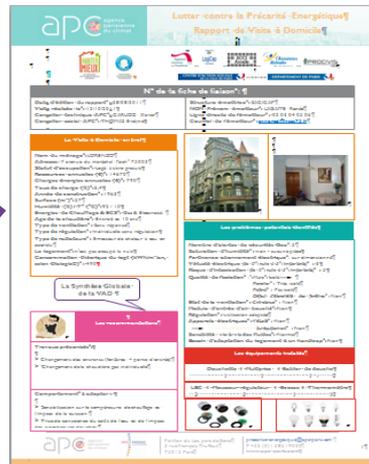
LES RAPPORTS DE VAD

Chaque visite à domicile entraîne l'édition de rapports de 4 pages, remis :

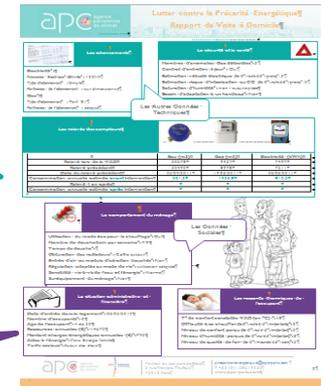
- au ménage
- à l'émetteur de la fiche de liaison *
- au propriétaire bailleurs dans le cas où le ménage visité est locataire *
- à l'opérateur technique (si travaux et P.O.)

* avec l'accord du ménage

Page 1:
La Synthèse Globale de la VAD (problèmes identifiés, équipements remis, préconisations)



Page 3:
Les Autres Données Techniques (abonnements et équipements)



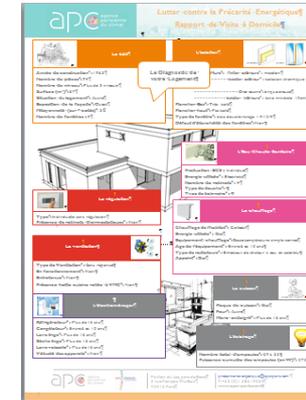
Les Données Sociales (comportements et occupation)

Page 4:
Les Observations qualitatives des visites et des illustrations photos



Page 2:

L'évaluation thermique du Logement (isolation, ventilation, régulation, chauffage, ECS...)



- Le rapport de visite est transmis au ménage et au relais
- Si la visite identifie un besoin de travaux lourds à réaliser



- Mobilisation des aides Anah et FART
- Mobilisation des aides Ville/Région



L'APC accompagne selon les statuts

- L'occupant est propriétaire du logement** : l'APC fait le lien avec un opérateur (Pact 75, H&D...).
 - L'occupant est locataire du parc social** : l'APC fait le lien avec le bailleur (adhérent de l'APC)
- => Possibilités de sensibilisation, de formation, de suivi des consommations et d'accompagnement des locataires.
- L'occupant est locataire du parc privé** : L'APC fait la médiation avec le propriétaire (à organiser avec les partenaires de l'APC).

LES AIDES MOBILISABLES (CLE 75)

- Pour les propriétaires occupants à condition que les travaux génèrent 25% d'économie d'énergie
- Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des propriétaires concernés

- Par des opérateurs associatifs rémunérés par le FART et la Ville (aide délibérée par le Conseil de Paris de décembre 2010) : 860 € au total par dossier quand des travaux sont réalisés
- Par les opérateurs d'OPAH



Financement des travaux

- Les subventions classiques Anah sous conditions : 30 à 60 % des travaux subventionnables + 20% aide Ville
- Prime Ville de 500 €, ce qui permet de majorer du même montant la prime Anah de 1100 €, ainsi portée à 1600 €, soit 2100 € au total (= prime FART)
- Les aides du CASVP
- Le préfinancement des aides et des prêts à taux 0 par les SACICAP

La somme des **revenus fiscaux** de référence de toutes les personnes composant le logement ne doit pas dépasser les montants du tableau ci-contre.

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources Île-de-france [en €]	Niveau de ressources autres régions [en €]
1	16 403	11 358
2	24 077	16 611
3	28 916	19 978
4	33 763	23 339
5	38 628	26 715
Par personne supplémentaire	+ 4 852	+ 3 365

Les caractéristiques du logement

- Il doit avoir plus de 15 ans à la date où le dossier est déposé
- Il ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements depuis 5 ans

Les travaux

- Ils doivent garantir une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25%, et ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier
- Ils doivent être intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment et être compris dans la liste des travaux recevables (www.anah.fr)



En lien avec les partenaires concernés, l'APC s'assure

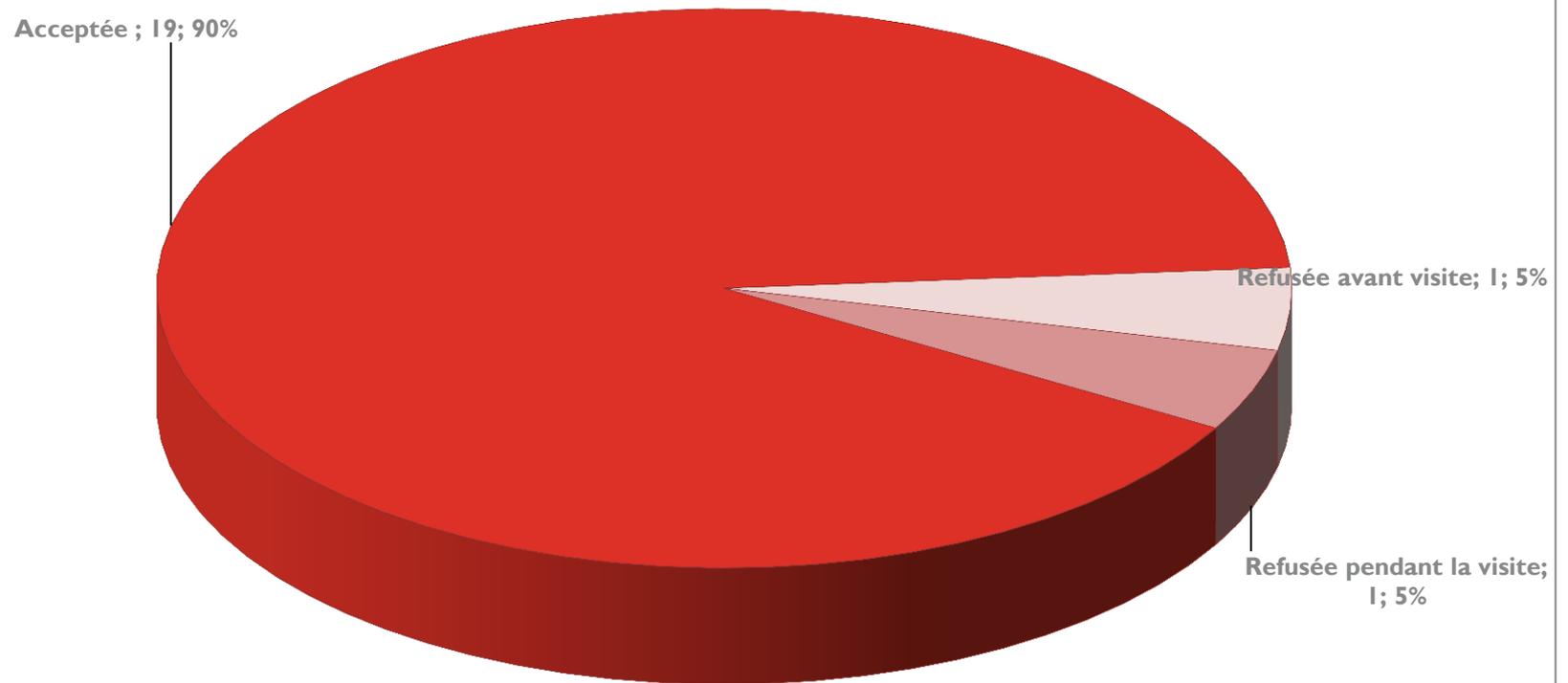
- De l'évolution des consommations (année N+1, N+2, ...)
- De l'amélioration de la situation des ménages :
 - moins de recours aux aides sociales,
 - meilleur confort, accès aux tarifs sociaux de l'énergie,
 - satisfaction sur les équipements remis,
 - plan de financement de travaux validé,
 - travaux réalisés...



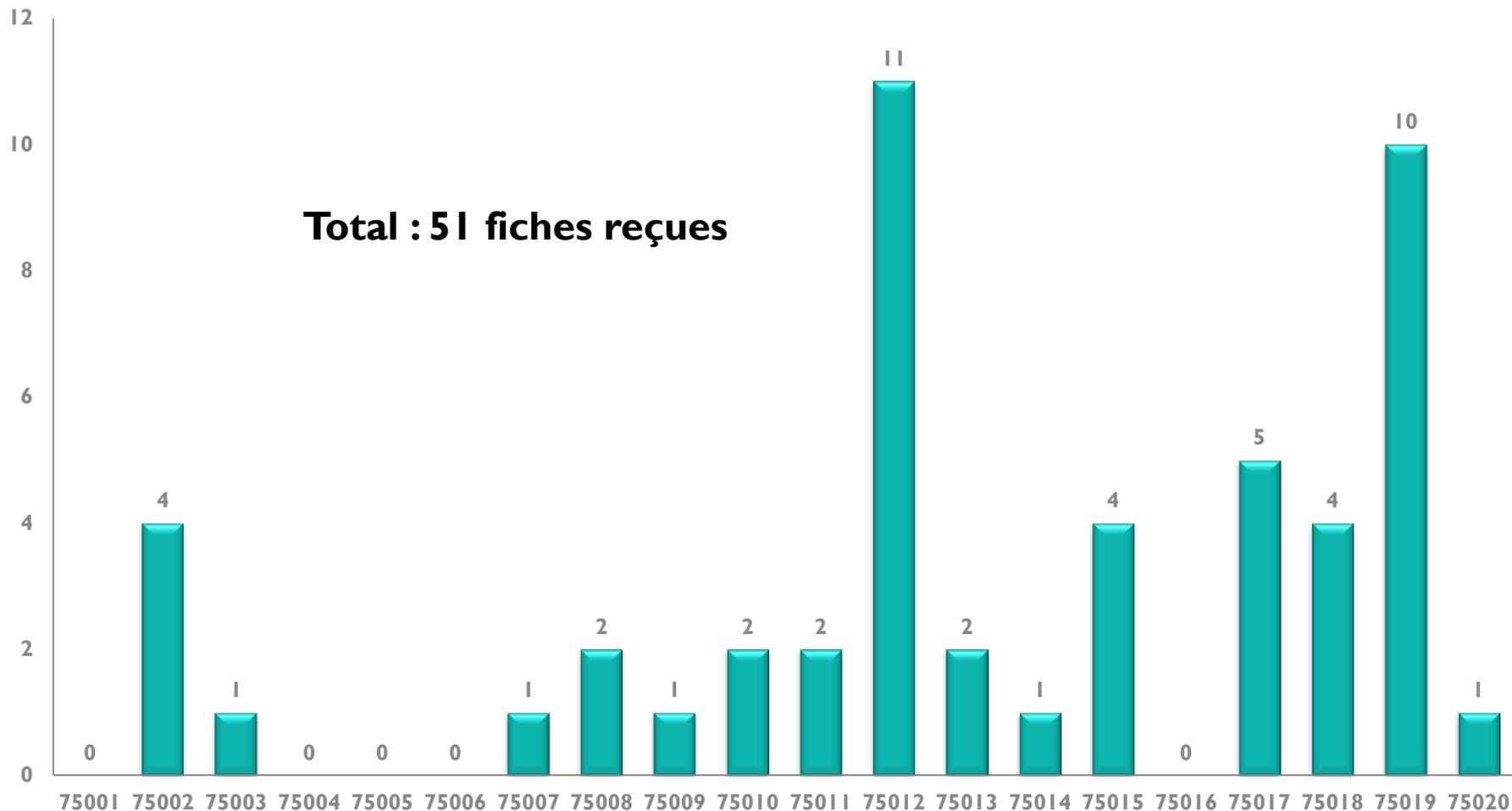
- Des indicateurs différenciés
- Un premier bilan
- Des pistes d'amélioration
- Un questionnaire de satisfaction



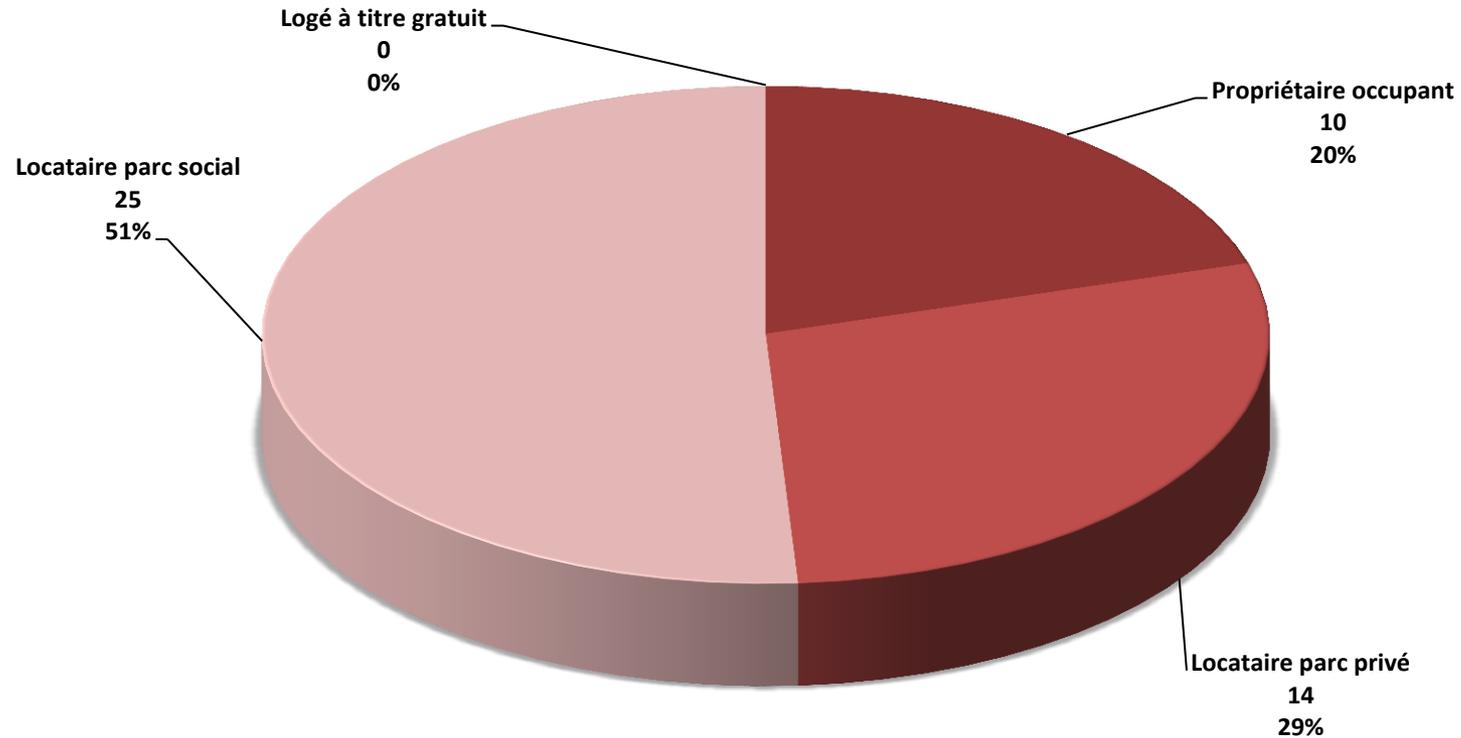
Acceptation par les ménages des Visites à Domicile



Arrondissement d'où sont émises les fiches de liaison

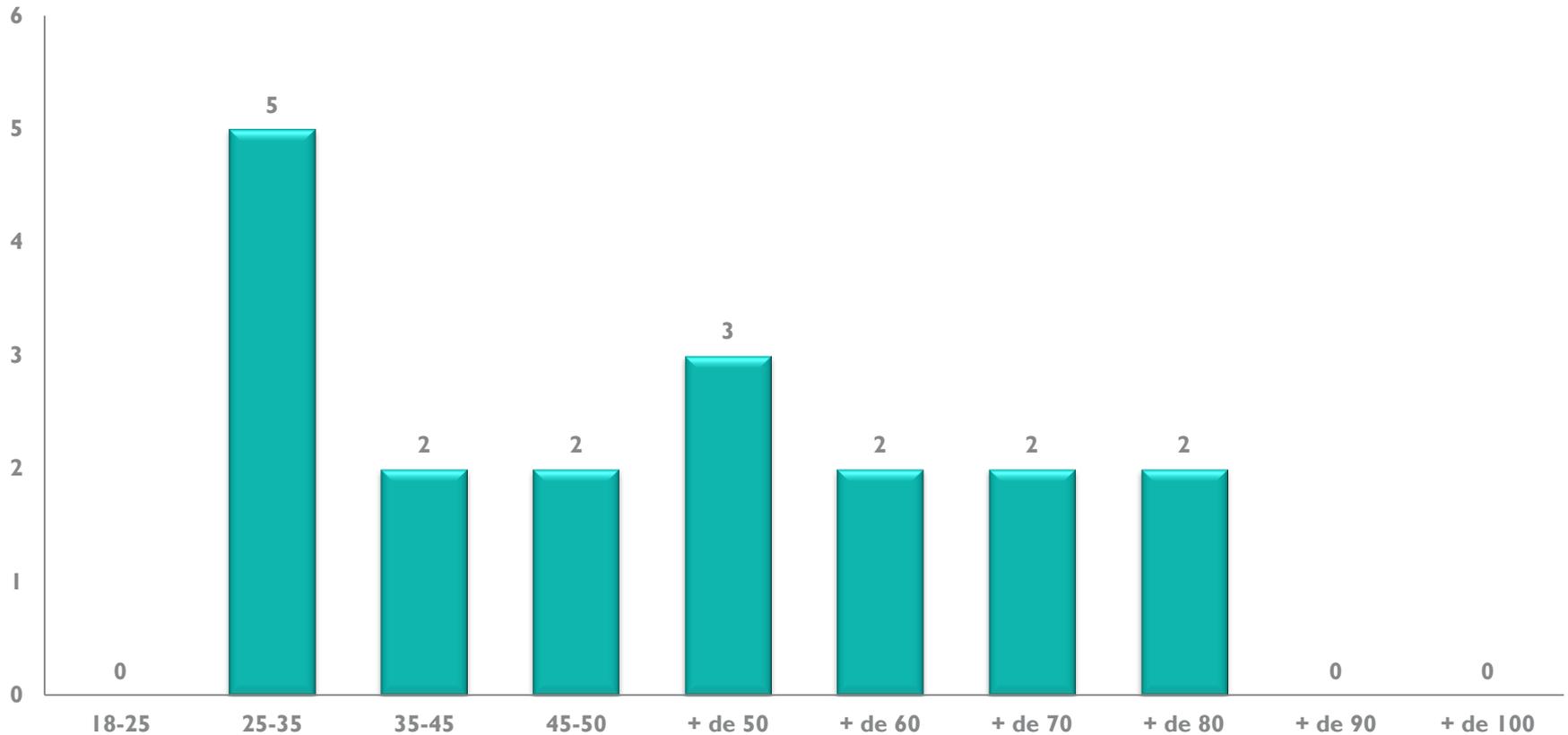


Statut d'occupation des logements visités

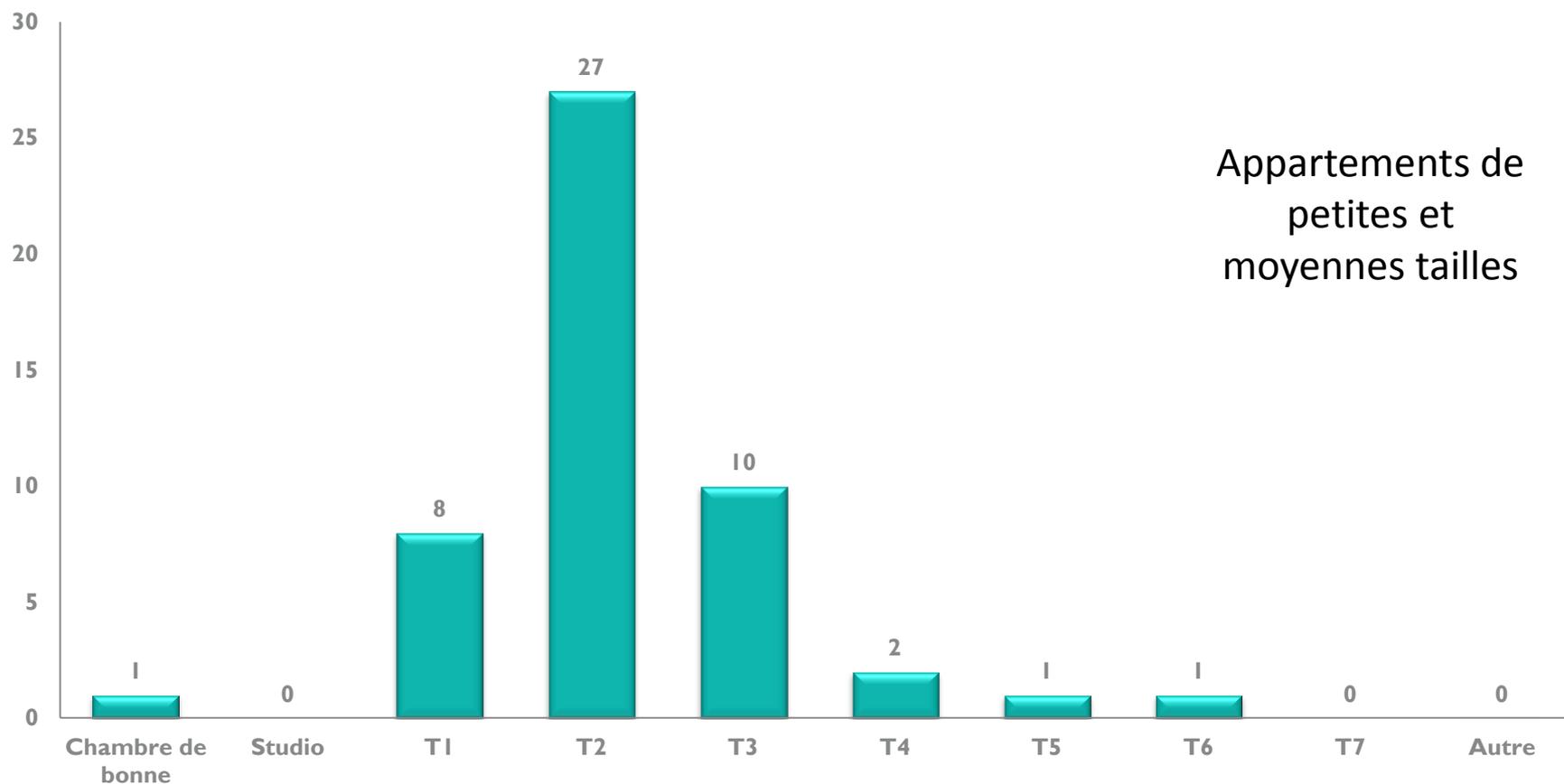


Assez représentatif des statuts d'occupation constatés à Paris (2/3 locataires, 1/3 PO)

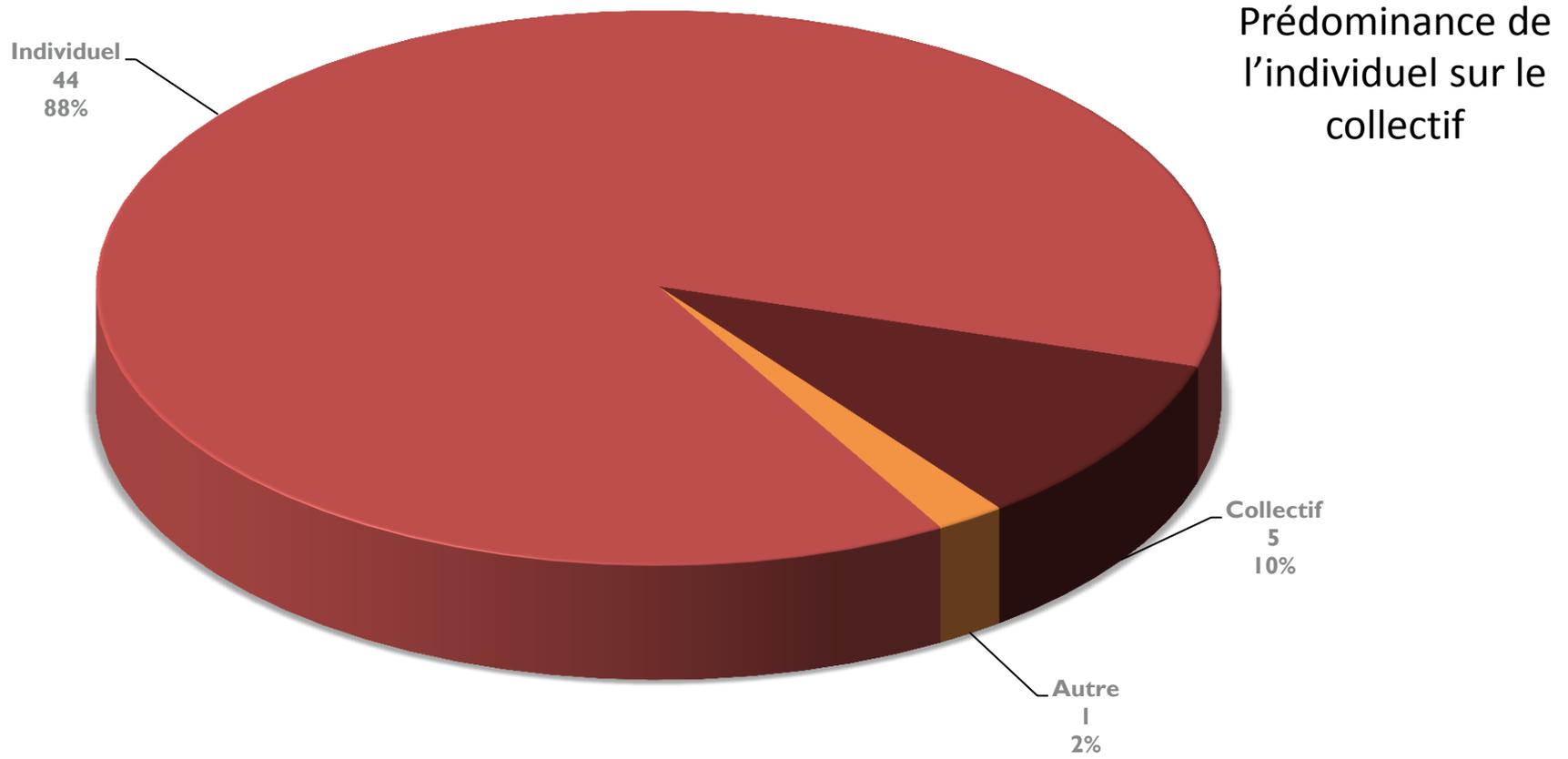
Age de l'occupant des VAD



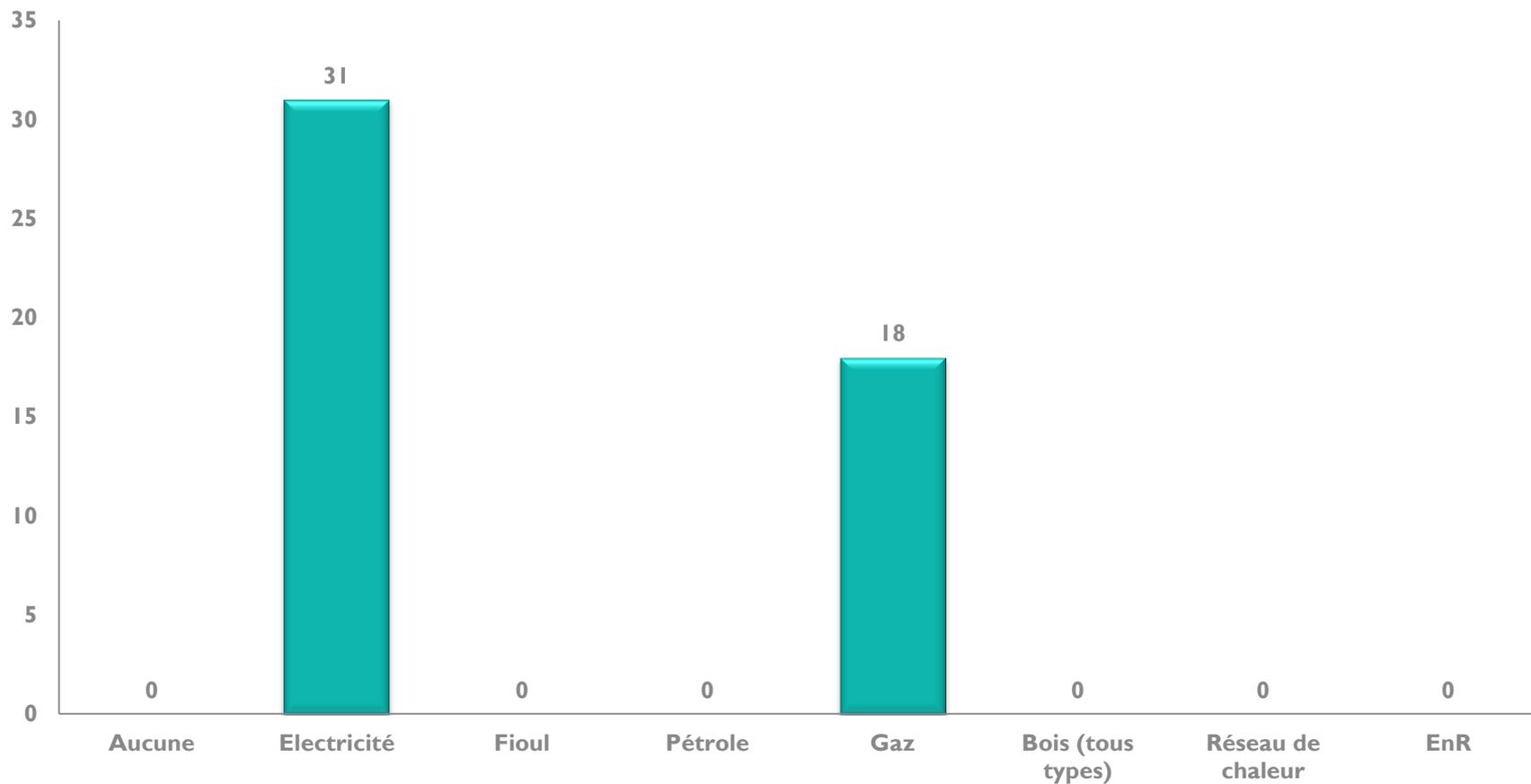
Type des logements visités



Type de chauffage des logements visités



Energie de chauffage des logements visités



Le public cible

54.000 ménages en PE

51 fiches de liaisons reçues

30 VAD réalisées en 2011

0 personnes
hors PE - 0
travaux réalisés

Pour 2012 :

**Diffusion de
l'information (SSDP,
BS, CASVP,**

**Formation des
professionnels**

**Redimensionnement
de l'activité**

**Premières personnes
sortie de la PE et
travaux réalisées**

Orientation par les TS

- Disparité entre arrondissement émetteur de FdL
- Fort potentiel sur les QPVI

Qualité thermique des logements

- Epoque, type et équipements très variés, allant du dégradé au récent
- Parc social globalement plus qualitatif que parc privé

Perception du ménage et comportement

- Très bon accueil et retours
- Gros problèmes comportements vis-à-vis de l'eau et de l'énergie

Remise d'équipements économes

- Equipements adaptés et ménages se les appropriant
- Déficiences constatées sur les LBC et la douchette

Edition des rapports et orientation

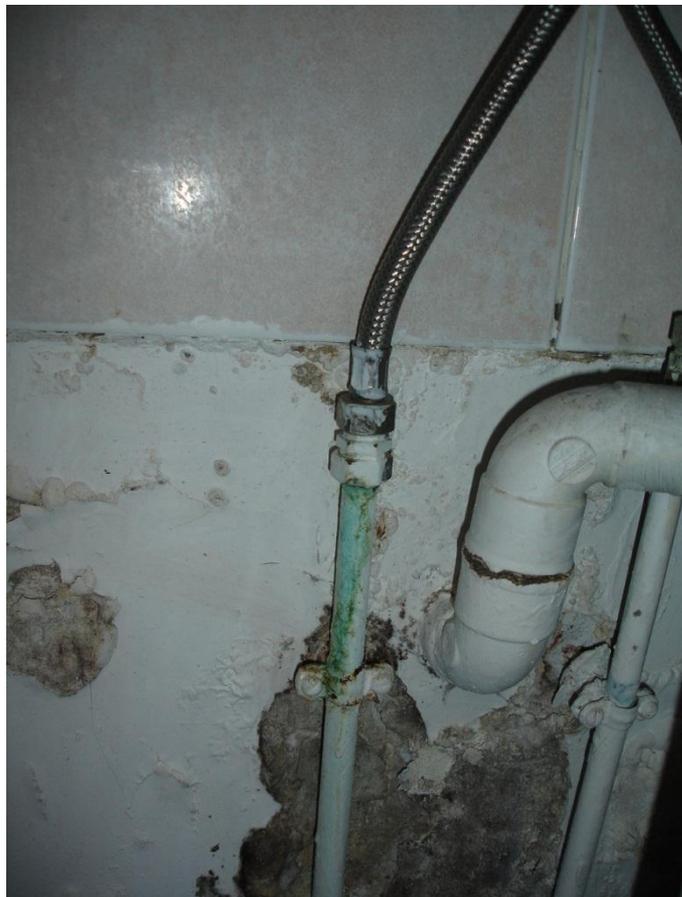
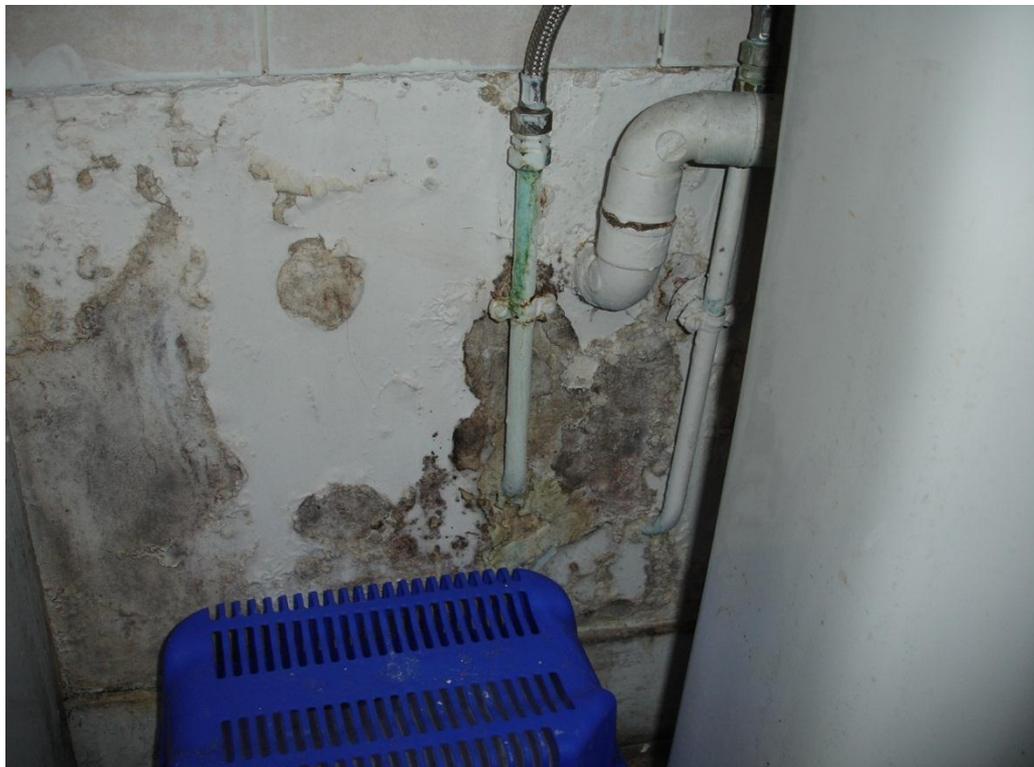
- Premier rapport remis aux ménages, aux émetteurs de fiches et aux opérateurs techniques, attente des retours
- Peu de PO et donc de travaux possibles
- Actions de sensibilisation avec les bailleurs privés et sociaux à monter

RETOUR EN IMAGES



RETOUR EN IMAGES





Procédure d'orientation par les TS

- Renouveler les réunions d'information de proximité
- Former les acteurs de terrains à la PE pour meilleure identification des ménages, diversifier les entrées (bâti et énergie en plus de social)
- Trouver les PO et les ménages se privant d'énergie

Déroutement et durée de la VAD

- Réduire la durée d'intervention (proche de 100 min en moyenne)
- Ménages bien suivis socialement (possèdent accès aux aides et tarifs sociaux existants)

Saisie des rapports

- En attente des premiers retours et des premiers cas suivis par un opérateur (PACT 75 et H&D IdF)

Pertinence du binôme sociotechnique

- Double compétence appréciée, relation efficace, ménage rassurée
- Montée en compétence respective pour gain de temps

Annexes complétant cette présentation

- Fiche de liaison
- Notice d'utilisation de la fiche de liaison
- Procédure d'accompagnement des ménages
- Exemple des 3 rapports types
- Fiche de lecture des 3 rapports types
- Charte déontologique des chargés de visite
- Accord de transmission du rapport de visite au propriétaire
- Fiche de signalement insalubrité
- Entretien téléphonique de préparation des VAD
- Note méthodologique des VAD
- Questionnaire d'évaluation des VAD



 Des questions ?

 Des incompréhensions ?

 Des éclaircissements ?



Contactez l'équipe
Précarité Energétique

01 58 51 90 31

(10h-18h du lundi au vendredi)

precarite-energetique@apc-paris.com

3 Rue François Truffaut 75012 Paris
Pavillon du Lac, parc de Bercy
Métro Cour Saint-Emilion